

1. PROPRIÉTÉ VISÉE

Adresse:		N° de cadastre :
Usage du bâtiment :	Résidentiel Commercial Agricole	Autre - <i>spécifiez</i> :

2. COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom :		Téléphone (1) :
Adresse :		Téléphone (2) :
Ville :	Code postal :	Courriel :

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX PROJETÉS

Décrire la nature du projet :
Décrire le bâtiment à construire ou à agrandir (<i>dimensions, hauteur, etc.</i>) :
Revêtement extérieur prévus :
Couleur :

4. DESCRIPTION DU STYLE ARCHITECTURAL

Décrire le style ou les styles architecturaux dominants du ou des bâtiments sur le terrain :

5. DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

Plan d'implantation du voisinage immédiat montrant les éléments suivants :

- a) Les limites de lot du terrain visé;
- b) La localisation des voies de circulation, cours d'eau, milieu humide, etc.;
- c) L'usage des terrains voisins;
- d) Toutes servitudes existantes.

Plan du projet montrant les éléments suivants :

- a) Les dimensions du terrain;
- b) La localisation des voies de circulation, stationnement, allée d'accès;
- c) La localisation des espaces naturels à conserver, espaces gazonnés, boisés, clôture, murs ou haies;
- d) La localisation et les dimensions de tout bâtiment, galerie, balcon, terrasse ainsi que leur revêtement.

Photographies

- a) Un minimum de 4 photos récentes du terrain dont au moins une prise de la rue et 3 permettant de mettre en perspective le terrain avec le voisinage de part et d'autre du terrain et en face.

Élévations et coupes schématiques montrant les éléments suivants:

- a) L'architecture projetée de chacune des faces du bâtiment;
- b) Les dimensions du bâtiment;
- c) Les matériaux de revêtement extérieur et leur couleur.

6. DÉCLARATION

Le soussigné déclare que les renseignements soumis à la présente demande sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et la réglementation municipale en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis de construction.

Signature :

Date :

IMPORTANT

- ASSUREZ-VOUS DE JOINDRE À VOTRE DEMANDE TOUS LES DOCUMENTS EXIGÉS À LA **SECTION 5** DU PRÉSENT FORMULAIRE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES.
- LORSQUE VOTRE DOSSIER SERA COMPLET, VOTRE DEMANDE DE PIIA SERA SOUMISE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LEQUEL PROCÉDERA À SON ANALYSE ET FORMULERA SES RECOMMANDATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL POUR APPROBATION. CE N'EST QUE SUIVANT CETTE APPROBATION QU'UN PERMIS VOUS SERA ÉMIS.
- À TITRE INDICATIF, LES OBJECTIFS ET CRITÈRES PRIS EN COMPTE POUR L'ÉVALUATION DE VOTRE DEMANDE SONT PRÉSENTÉS À L'**ANNEXE A**.

À COMPLÉTER PAR LA MUNICIPALITÉ

Date de réception de la demande :

Reçu par :

Matricule :

Zone :

ANNEXE A. OBJECTIFS ET CRITÈRES SPÉCIFIQUES (CORRIDOR DE PAYSAGES PATRIMONIAUX)

OBJECTIF 1	CRITÈRES
Maintenir et améliorer les qualités paysagères et architecturales distinctes du secteur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tant l'échelle du bâtiment que le bâtiment s'harmonisent avec les styles architecturaux avoisinants; 2. Les couleurs du bâtiment s'harmonisent avec celles des bâtiments avoisinants; 3. La marge de recul est semblable à celle des bâtiments avoisinants; 4. Le bâtiment principal est orienté face à la voie publique; 5. La végétation mature est conservée, et la végétalisation des terrains est favorisée; 6. L'aménagement d'aire de stationnement est sur le côté ou à l'arrière des bâtiments.
OBJECTIF 2	CRITÈRES
Assurer une harmonie architecturale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une harmonie des proportions entre le corps du bâtiment et ses extensions est conservée; 2. Les agrandissements s'intègrent au style architectural du bâtiment existant; 3. Une continuité entre les matériaux et/ou la couleur de revêtement est conservée entre le bâtiment principal et les bâtiments accessoires; 4. Les couleurs des divers éléments du bâtiment (revêtement, toit, éléments architecturaux et ornementaux) sont harmonieuses; 5. Lors de travaux de rénovation, les interventions visent à mettre en valeur les caractéristiques d'origine du bâtiment ou cherchent à les retrouver lorsque celles-ci sont perdues.
OBJECTIF 3	CRITÈRES
Mettre en valeur les caractéristiques traditionnelles des bâtiments	<ol style="list-style-type: none"> 1. La symétrie et la proportion des ouvertures sont respectées; 2. Les portes d'entrée à un seul battant sont limitées; 3. Les éléments en saillie, notamment les galeries et les lucarnes, sont privilégiés; 4. Les toits à deux versants, à pente moyenne, sont privilégiés; 5. Les boiseries et ornements sont favorisés.
OBJECTIF 4	CRITÈRES
Favoriser l'emploi de matériaux traditionnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les matériaux de revêtement s'harmonisent avec le secteur et mettent en valeur le paysage naturel, soit la brique, la pierre et le bois; 2. Des matériaux de revêtement de qualité égale ou supérieure à l'existant sont utilisés; 3. Les matériaux de revêtement réfléchissant la lumière sont prohibés à l'exception des surfaces vitrées d'une fenêtre ou d'une porte; 4. Le projet se limite à deux matériaux de revêtement extérieur pour la façade principale du bâtiment, et à un pour le toit; 5. Pour tous les bâtiments principaux, les parements et menuiseries métalliques ne sont à retenir que pour des éléments mineurs (exemple : grille d'avant-toit, corniche) et sont adonisés et d'une couleur qui s'harmonise à celle du revêtement principal; 6. Tout autre matériau présentant une bonne qualité physique et visuelle et qui s'apparente aux matériaux dominants présents est acceptable.